

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

APPEL À CANDIDATURES

SÉLECTION D'INCUBATEURS D'ENTREPRISES POUR LA MATURATION DE PROJETS PORTANT SUR DES INVENTIONS ET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OAPI

Date de publication : **Octobre 2025**

Date limite de dépôt des dossiers : **15 décembre 2025**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), en partenariat avec l'African Guarantee Fund (AGF), a mis en place un mécanisme de financement destiné à soutenir l'invention et l'innovation dans les dix-sept (17) États membres¹. Cette initiative a pour objectif de relever les défis persistants auxquels sont confrontées les PME porteuses d'innovations et les chefs de projets développant des inventions et des innovations à caractère technologique. Ces défis concernent notamment le financement, le renforcement des capacités et la commercialisation.

L'OAPI est une organisation intergouvernementale qui regroupe dix-sept (17) États membres sur le continent africain. Sa mission est de promouvoir la protection de la propriété intellectuelle, de soutenir le développement technologique et de proposer des formations et services de renforcement des capacités pour favoriser l'innovation.

L'AGF est une institution financière panafricaine non bancaire fondée en 2011 par l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Son objectif principal est de promouvoir le financement des PME par le biais de garanties et du renforcement des capacités. L'AGF opère depuis ses bureaux implantés au Kenya, au Togo et à l'île Maurice.

Le partenariat OAPI-AGF vise à renforcer les écosystèmes nationaux d'innovation à travers deux voies d'intervention complémentaires, gérées par l'AGF :

- Voie d'intervention 1 : Assistance technique et incubation de projets innovants.
- Voie d'intervention 2 : Facilitation de l'accès au financement pour les entreprises innovantes, qu'elles soient incubées ou déjà établies.

¹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores.

2.OBJECTIF

L'objectif principal de cet appel à candidatures est de sélectionner des incubateurs d'entreprises opérant dans les dix-sept (17) États membres de l'OAPI, afin qu'ils fournissent une assistance technique pour la maturation des inventions et des innovations tout en renforçant les capacités entrepreneuriales et commerciales des porteurs de projets.

3.OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs spécifiques poursuivis sont :

- Disposer d'une liste d'incubateurs d'entreprises opérationnels dans les Etats membres de l'Organisation ;
- Assurer la maturation technique des projets par les incubateurs d'entreprises ;
- Faire accompagner par les incubateurs d'entreprises, les porteurs de projets innovants dans le développement de modèles économiques viables ;
- Favoriser la création d'entreprises innovantes, capables d'accéder aux financements et de développer leurs activités à plus grande échelle.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PROJETS A MATURER PAR LES INCUBATEURS

Les incubateurs assureront un soutien technique et commercial dans un ou plusieurs des secteurs d'activités suivants :

- Énergie et énergies renouvelables ;
- Électronique, mécanique et électromécanique ;
- Chimie et matériaux ;
- Santé et biotechnologies ;
- Agriculture, agroalimentaire et agro-industrie ;
- Gestion de l'eau, des déchets et des eaux usées ;
- Technologies environnementales et climatiques ;
- Biens de consommation courante et autres domaines technologiques adaptés.

5. MISSIONS DES INCUBATEURS SELECTIONNÉS

Les incubateurs d'entreprises sélectionnés auront pour mission de :

- Offrir des programmes structurés d'incubation et de soutien technique ;
- Encadrer et accompagner les innovateurs et les porteurs de projet ;
- Elaborer des plans d'affaires, des études de faisabilité et des analyses de marché ;
- Faciliter les relations avec les investisseurs et les institutions financières ;
- Soumettre des rapports périodiques portant sur l'état d'avancement et l'achèvement des projets, à l'OAPI et à AGF.

6. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- i. Une liste d'incubateurs d'entreprises opérationnels dans les Etats membres de l'Organisation est disponible ;
- ii. Les porteurs de projets innovants sont accompagnés par les incubateurs dans la maturation technique de leurs projets et dans le développement des modèles économiques viables ;
- iii. Des entreprises innovantes capables d'accéder aux financements et de développer leurs activités à plus grande échelle sont créées.

7. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être retenus dans le cadre de cet appel à candidatures, les incubateurs doivent remplir les conditions suivantes :

- i. Être légalement constitués et en règle dans au moins un des États membres de l'OAPI.
- ii. Justifier d'au moins trois (3) années d'expérience avérée dans le domaine de l'incubation ou de l'accompagnement à l'innovation ;
- iii. Être spécialisé dans au moins un des secteurs d'activités retenus ;
- iv. Avoir un bilan solide de projets d'incubation couronnés de succès ;
- v. Disposer des partenaires techniques ou avoir des facilités de collaboration avec ceux-ci pour soutenir la maturation des projets ;
- vi. Être engagé dans l'incubation de projets portant sur au moins un secteur d'activité ciblé.
- vii. Disposer d'une base de données ou d'un portefeuille structuré de projets innovants (atout supplémentaire).
- viii. Justifier de compétences en maturation technique des innovations, études de marché, en formation à l'entrepreneuriat et en élaboration de plans d'affaires.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées en fonction des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération (%)
Conformité institutionnelle et juridique	10
Expérience et expertise technique dans les secteurs d'activité concernés	25
Expérience prouvée d'incubation de projets couronnés de succès	20
Qualité et qualifications de l'équipe technique	15
Partenariats et réseaux	10
Base de données ou portefeuille de projets innovants	10
Cadre de présentation des rapports, de suivi et d'évaluation des résultats	10
TOTAL	100

9. DOCUMENTS OBLIGATOIRES DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les responsables des incubateurs candidats devront fournir les documents suivants :

- i. Lettre de motivation adressée conjointement à l'OAPI et à l'AGF ;
- ii. Déclaration des capacités et compétences ;
- iii. Synthèse des programmes et services antérieurs et en cours ;
- iv. Justificatifs officiels d'existence juridique ;
- v. Attestation officielle de conformité fiscale en cours de validité ;
- vi. Curriculum vitae des principaux membres de la direction et de l'équipe technique ;
- vii. Copies des accords de partenariat ou protocoles d'entente, le cas échéant.

10. MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- Les incubateurs sélectionnés seront contractés pour une période initiale de deux (2) maximum renouvelable en fonction des performances réalisées et de la disponibilité des fonds.
- L'OAPI et l'AGF assureront conjointement la supervision de la mise en œuvre et de la présentation des rapports.
- Aucun financement initial n'est assuré. Les modalités précises de soutien seront définies lors de la signature du contrat.
- Toutes les données ainsi que les rapports issus de cet engagement restent la propriété exclusive de l'OAPI et de l'AGF.
- Les responsables des incubateurs candidats doivent impérativement déclarer tout éventuel conflit d'intérêts.

11. DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Adresse email pour le dépôt des dossiers : procurement@africanguaranteefund.com

Date limite : **15 décembre 2025 (23h59 GMT)**

N.B : Tout dossier déposé après la date limite sera rejeté.